



Conseil Général de la Commune Cuarny
Procès-verbal de la séance du 16 juin 2025.

La séance est présidée par le Président Raymond Morel.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Assermentation de nouveaux membres.
4. Préavis N° 1/2025 : Comptes de l'exercice 2024, Rapport-Débat-Décision.
5. Préavis N° 2/2025 : Révision du règlement communal sur la distribution de l'eau, Rapport-Débat-Décision.
6. Renouvellement du bureau du Conseil Général.
7. Communications de la Municipalité.
8. Interventions individuelles.

Le Président, Raymond Morel, ouvre la séance à 20h¹⁶.

Nicolas Christin et Valérie Leu sont scrutateur et scrutatrice.

Le Président lit l'ordre du jour et demande si les membres du CG ont des commentaires à y apporter.

Aucuns commentaires.

Le Président met l'ordre du jour en votation : accepté à l'unanimité.

Point 1 : Appel

Sont excusé·e·s :

Ceppi Compaoré Catherine, Briand Ariane, Briand Pierre, Burgy Henri, Burgy Catherine, Christin Frédy, Gendroz Christian, Hammami Samir, Overnay Samson, Roulier Danielle et Roulier Jean-Marc.

Sont absent·e·s :

Bangert Nicole, Pereira Alexandre, Pichonnaz Arlette et Roulier Jean-Luc.

Membres présents et quorum :

25 conseillers et conseillères sont présent·e·s sur 40 ; le quorum (14) est atteint.

Point 2 : Procès-verbal

Le Président demande aux conseillers et conseillères si des remarques ou des modifications doivent être apportées au procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.

Il n'y a aucune remarque.

Mise en votation :

Accepté à l'unanimité

Le procès-verbal du 16 décembre 2024 est accepté.

Point 3 : Assermentation de nouveaux membres.

Aucune assermentation.

Point 4 : Préavis n°1/2025 : comptes de l'exercice 2024.

Le Président donne la parole au Syndic, Frédéric Leu pour la lecture du préavis n°1/2025.

En bref :

Les comptes de l'exercice 2025 se soldent par :

Charges CHF 1'413'940.59

Revenus CHF 1'602'096.25

Excédent de revenus CHF 188'155.66

La marge d'auto-financement de la Commune s'élève à CHF 193'941.89 (*CHF 98'395,29 en 2023*). Ceci représente le montant que Cuarny parvient à dégager du « ménage courant » et par conséquent, le montant qui peut être investi sans faire augmenter la dette.

L'exercice 2023 se soldait par un excédent de revenus de CHF 90'173.93. La différence entre le résultat de l'exercice 2023 et 2024 s'explique par des liquidités plus importantes en 2024 qui proviennent notamment des revenus d'impôts sur les successions et du leg de feu Janine Peguiron. Ces recettes « extraordinaires » ont facilité le paiement des factures de charges courantes et l'organisation de la fête du 850^{ème} du village.

Le bénéfice a été imputé au fonds de réserve générale. Néanmoins, après le passage au plan comptable MCH2, les comptes devront s'autofinancer (les revenus doivent couvrir les charges). La Municipalité a déjà pris des mesures : modification du règlement sur l'eau (augmentation de la taxe à la consommation et augmentation progressive de la taxe de base), augmentation de la taxe des déchets et allocation des revenus supplémentaires venant de la contribution sociale et de la taxe chiens au traitement des déchets.

Le règlement sur la distribution de l'eau doit être adapté afin qu'une taxe soit prélevée pour l'entretien des canalisations d'eau claire (la taxe d'épuration est de CHF 3.20 /m³ depuis 30 ans).

Rapport sur les écarts entre le budget 2024 et les comptes 2024.

La parole est donnée à la Boursière Fabiola John.

Le budget 2024 prévoyait un excédent de charges de CHF 148'605.-. L'écart entre les comptes et le budget est de CHF 337'500.

En bref :

Des écarts de revenus de CHF 558'200.- (charges inférieures et revenus supérieurs au budget).

Des écarts de charges de CHF 200'700.- (charges supérieures et revenus inférieurs au budget).

1. ADMINISTRATION GENERALE

Moins d'heures ont été effectuées par la Municipalité et les différentes commissions.

Le coût pour la participation des communes pour la contribution financière des lignes de trafic régional est moins onéreux.

2. FINANCE

Leg de feu Janine Peguiron.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

Aucun entretien spécial pour les forêts ou les terrains n'a été réalisé.

4. TRAVAUX

Remplacement de l'éclairage public par des LED.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Frais de transports moins élevés à la suite de la diminution du nombre d'élèves.

7. SECURITE SOCIALE

50% des impôts sur les droits de mutations et successions sont prélevés pour la participation à la cohésion sociale.

Rétrocession du Rymaje sur la participation au déficit 2023, à la suite de la diminution du nombre d'enfants et du taux de fréquentation dans les diverses structures du réseau.

8. SERVICES INDUSTRIELS

Le bureau AW Ingénieurs Conseils mandaté pour l'établissement d'un Plan Directeur sur la Distribution d'Eau, incluant les besoins de rénovation des infrastructures, n'a pas achevé son travail tel qu'initialement prévu en 2024 ; aucun achat de matériel n'a été nécessaire et aucune dépense d'entretien majeur n'a pu être réalisée.

Moins de volume d'eau acheté que prévu et consommation d'eau plus basse que budgétée, probablement liée au coût actuel important par m³.

Rapport de la Commission de gestion :

Le Président remercie le Syndic et la Boursière et passe la parole au président de la Commission de gestion, Pierre-Alain Roulier, pour la lecture du rapport.

Le rapport souligne que les questions de la Commission de gestion ont trouvé des réponses précises et constate l'excellente tenue des comptes.

La Commission reconnaît que la situation financière de la commune de Cuarny est favorable notamment grâce aux impôts sur les droits de succession reçu en 2024 mais note le montant important prélevé par le canton pour la protection sociale.

Le rapport se termine par la proposition de la Commission de gestion d'accepter le préavis n°1/2025 tel que présenté et d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière et à la Commission de gestion.

Questions et remarques :

Le Président remercie la Commission de gestion et passe la parole aux Conseillers et Conseillères.

Aucune intervention.

Mise en votation :

Accepté à l'unanimité.

Le CG de Cuarny sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission de gestion, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **Article 1** : d'approuver les comptes communaux et le rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2024 et d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion.

Point 5 : Préavis n°2/2025 : Révision du règlement communal sur la distribution de l'eau.

La parole est donnée à Jérémie Cartier, Municipal en charge du dicastère de l'eau potable. Il explique que l'Office Fédéral de la Consommation (OFCO) a demandé la mise à jour du règlement communal sur la distribution de l'eau afin qu'il corresponde au règlement type cantonal. Les principales modifications concernent la numérotation des alinéas, l'alignement des formulations avec le règlement type (ex : le titre et certains articles) et des corrections typographiques.

Rapport de la Commission permanente :

Le Président remercie Jérémie Cartier et passe la parole au Président de la Commission permanente, Christian Roulier pour la lecture du rapport.

La Commission permanente a examiné le règlement communal sur la distribution de l'eau (disposition 1 à 12) et ses annexes et a effectué un contrôle détaillé de leur contenu. La Commission permanente avait relevé quelques détails typographiques et de présentation qui ont été corrigés. Les tarifs sont conformes à la décision prise par le CG en 2023 (*voir Préavis n°2/2023 séance du 19 juin 2023*).

La Commission permanente recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Questions et remarques :

Le Président remercie la Commission permanente et passe la parole aux Conseillers et Conseillères.

Aucune intervention.

Mise en votation :

Accepté à l'unanimité.

Le Conseil Général après avoir vu le préavis municipal n°2/2025, considérant que cet objet figure à l'ordre du jour et ayant pris connaissance du rapport de la Commission permanente, décide d'approuver la révision du règlement communal sur la distribution de l'eau.

Point 6 : Renouvellement du bureau du Conseil Général.

Élection du/de la Président·e du Conseil Général :

En l'absence de la Vice-présidente, Nicole Bangert, la parole est donnée à la deuxième Vice-présidente, Sylviane Herren. Elle demande si des membres souhaitent se porter candidat. Il

n'y a pas de candidat. Raymond Morel accepte de reprendre le mandat et est élu tacitement. Il annonce cependant qu'il ne se représentera pas pour la législature 2026-2031.

Élection du·de la Vice-Président·e :

Nicole Bangert, bien qu'absente, est reconduite tacitement puisqu'elle n'est pas démissionnaire et qu'il n'y a aucune autre candidature.

Élection du·de la 2^{ème} Vice-Président·e :

Sylviane Herren accepte de reprendre le mandat et il n'y a aucune autre candidature, elle est élue tacitement.

Scrutateurs et scrutatrice :

Christian Gendroz et Valérie Leu sont scrutateur et scrutatrice.

Nicolas Christin et Didier Peguiron deviennent suppléants.

Commission de gestion

Le rôle occupé par les membres de la Commission de gestion effectue une rotation : Yvette Morel devient Présidente, Francine Khayata-Dutoit est 1^{ère} membre, Joe Gendroz est 2^{ème} membre, la suppléance est assurée par Lilian Rochat et Pierre-Alain Roulier.

Point 7 : Communications de la Municipalité.

Le Président donne la parole à la Municipalité.

Sécurisation de la route :

Le Syndic explique que le plan des aménagements pour la sécurisation de la route doit être validé par le Voyer, puis une signalisation temporaire sera à l'essai avec un comptage avant et pendant afin de voir si la solution peut être pérennisée. Ce sera l'objet d'un futur préavis.

Statistique déchet 2024 :

Jérémie Cartier présente les statistiques annuels 2024 sur la quantité de déchets de Cuarny.

Par rapport au poids total, les principaux déchets collectés représentent 27% d'ordures ménagères, 15% de déchets encombrants (incinérable et donc non-revalorisable), 10% de cartons, 19% de verre. Les plastiques ne sont pas encore représentés.

En comparaison à d'autres communes de la région, les biodéchets sont moindres. Les ordures ménagères ont un poids moins important, mais ces chiffres ne permettent pas d'affirmer que Cuarny produit moins de déchets ou si moins de déchets sont collectés. Cependant, Cuarny a en moyenne plus de déchets encombrants que ses voisins. Néanmoins, leur quantité a diminué de presque la moitié depuis 2015. Jérémie Cartier souligne que le coût pour éliminer les encombrants incinérables se calculent sur le poids, ainsi diminuer leur quantité a un impact positif sur les finances de Cuarny.

Francine Khayata-Dutoit demande s'il y a une explication pour la masse moins importante d'encombrant en 2019.

Jérémie Cartier explique que les chiffres viennent de la façon d'établir les statistiques. Il est possible que la Commune n'ait pas tout comptabilisé, ou qu'un container ait été comptabilisé sur l'année suivante.

Coût de l'eau potable :

Jérémy Cartier montre l'information pour le coût de l'eau potable, qui sera distribuée aux habitant·e·s de Cuarny, afin d'expliquer les tarifs de l'eau potable. Le coût actuel équivaut à ~ CHF 3.40/m³. CHF 3.- de taxe de consommation plus la taxe d'abonnement à CHF 40.- par unité locative (~40cts/m³). La Commune achète plus d'eau que ce qu'elle revend, certains mètres cubes servent à la purge et au rinçage des installations. L'eau de Sagenord est facturée CHF 2.30/m³, l'entretien du réseau coûte CHF 50cts/m³, l'auto-contrôle CHF 40cts/m³ à quoi s'ajoute un tarif de gestion (CHF 20cts/m³).

Pour retourner sur les sources, il faudrait continuer d'acheter de l'eau à Sagenord (CHF 60cts/m³) en sécurité d'approvisionnement pour le village. Les frais d'entretien seraient plus importants, puisqu'il faudrait faire l'entretien du réseau des sources. Plus d'analyses devront être effectuées, ainsi l'auto-contrôle serait également plus important (CHF 60cts/m³). Il faudrait également gérer l'amortissement de l'investissement nécessaire à la rénovation des infrastructures. Le coût projeté serait d'au moins CHF 2.70/m³. La taxe d'abonnement pourrait augmenter à CHF 90cts/m³ (~CHF 90.- par unité locative) et la taxe à la consommation se monterait à CHF 1.80/m³.

Les micropolluants restent le défi majeur. Éliminer le chlorothalonil et traiter les micropolluants pourraient coûter jusqu'à CHF 1.-/m³ supplémentaire. Le plan directeur d'AW Conseil permettra d'éclaircir cette question.

Jérémy Cartier mentionne également que l'eau de Sagenord contient du chlorothalonil à un taux plus bas que celui des sources. Il est possible que Sagenord mette en place les infrastructures nécessaires au traitement du chlorothalonil dans les prochaines années, ce qui ferait augmenter le prix de son eau.

En comparaison régionale, à Yverdon-les-Bains, l'eau est facturée à CHF 3.-/m³ avec une taxe annuelle de CHF 55.-. Pomy, où l'eau des sources est utilisée, le m³ consommé coûte CHF 2.- auquel est ajoutée une taxe d'abonnement de CHF 42.-.

Pierre-Alain Roulier demande pour quand pourrait être prévu la consommation des sources. Il mentionne que Valeyres a un système qui fonctionne.

Jérémy Cartier répond que Valeyres n'est alimentée que par des sources, ainsi cette commune était dans l'obligation de trouver une solution pour pouvoir rendre les sources consommables. Jérémy Cartier accorde que le sujet est abordé depuis longtemps à Cuarny. La remise à niveau avait commencé avec la chambre de rassemblement et le système de captage. Cependant la suite des événements a montré que les investissements devaient être plus importants, et qu'il fallait un plan directeur qui prenne en compte l'entier du réseau. L'investissement est lourd avant que le village ait l'autorisation de consommer à nouveau l'eau de source, mais en attendant il n'y a aucun problème d'approvisionnement.

Entraide familiale et EHNV :

La parole est donnée à Laure Christin. Elle donne quelques chiffres concernant les établissements hospitaliers du Nord Vaudois (EHNV) ; 5 sites à Yverdon-les-Bains, Saint-Loup, Chamblon, Orbe et Cossonay. Le rapport de gestion de l'année 2024 fait état de 7'348 opérations, 12'855 séjours d'hospitalisation pour 407 lits dont 251 aux soins aigus. Il y a eu 825 naissances et 139'000 consultations ambulatoires.

EHNV est l'un des plus gros employeurs du canton avec 1'614 collaborateur·rice·s, dont 1'270 emplois à plein temps.

Concernant l'entraide familiale de la Menthue, les 31 transporteurs bénévoles de l'association ont réalisé plus de 4'500 heures, effectuant plus de 2'923 transports pour

amener les 150 bénéficiaires dans les différents établissements hospitaliers, ce qui représente plus de 100'000 km parcourus.

Arnaque téléphonique :

Laure Christin met également en garde contre les attaques téléphoniques de faux policiers ; une vague d'escroquerie visant principalement les personnes âgées. En 2025, déjà plus de 400 tentatives ont été recensées dans le canton de Vaud, dont plus de 100 ont aboutis. En 2024, les escrocs ont réussi à extorquer près de CHF 1 million. L'argent substitué est irrécupérable bien que certains auteurs aient été interpellés.

La police cantonale avertit qu'en cas de doute il faut téléphoner au 117 et qu'il ne faut sous aucun prétexte transmettre des informations bancaires par téléphone, ne jamais donner de carte bancaire bloquée ou non, ni de code à un inconnu. Il est important de transmettre ces informations à l'entourage.

Point 6: Interventions individuelles.

Le Président remercie les membres de la Municipalité et donne la parole aux Conseillers et Conseillères.

Déchetterie :

Yvette Morel demande si le nouveau transpalette pour la déchetterie est arrivé.

Le syndic répond que le changement est prévu mais n'est pas encore effectif.

Il n'y a plus d'intervention.

Le Président remercie les membres du CG la Municipalité et la Boursière de leur présence et de leur participation. Il clôt la séance à 21h¹⁷.

Pour le Bureau

Le Président
Raymond Morel

La Secrétaire
Michèle Gendroz